

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 3 JUILLET 2018 A 17 H 00
À LA SALLE DES FÊTES DE NUITS-SAINT-GEORGES**

PRÉSENTS : PRÉSIDENT : Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SÉRAFIN, Jean-Pierre MARTIN (en remplacement de Antonio COBOS), André DALLER, Stéphane DELL'UNTO (en remplacement de Thomas CAGNIANT), Evelyne GAUTHEY, Claude RÉMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, François MILLET (en remplacement de François MARQUET), Jean-Claude BELLINI, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Dominique VÉRET, Léonard DILLENSCHNEIDER, Gilles CARRÉ, Danielle BÉLORGEY, Yves COGNET, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Pascal BONVALOT, Didier GUILLEMARD, Bernard MOYNE, Marie-Josèphe VACHET, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Josiane MICHAUD, Gilles MUTIN, Olivier BAYLE, Florence VÉDRENNE, Rémi VITREY, Alain FORNEROL, Ghislaine POSTANSQUE, Nicole GENEVOIX, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Didier PRORIOL, Umberto CHETTA, Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREY, Aleth DÉTOT, Jean-Claude GAILLARD (en remplacement de Muriel MONIER), Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN (en remplacement de Alexandre GARNERET), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Christian PARIS, Pascal GRAPPIN, Marcel JOBARD, Claude CHARLES.

EXCUSÉS : Antonio COBOS, Thomas CAGNIANT, François MARQUET, Lionel PAULIN, Michel PERSONNIER, Sophie GALLOIS, Yves STIEFVATER, Anne SEGUIN, Mary QUINTALLET, Didier DANIEL, Claude LEFILS, Muriel MONIER, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Pierre LIGNIER, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Maurice CHEVALLIER.

POUVOIRS : Lionel PAULIN a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.
Michel PERSONNIER a donné pouvoir à Aleth DÉTOT.
Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Marie-Josèphe VACHET.
Yves STIEFVATER a donné pouvoir à Bernard MOYNE.
Anne SEGUIN a donné pouvoir à Christophe LUCAND.
Didier DANIEL a donné pouvoir à Sylvaine BILLOTTE.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Josiane MICHAUD.
Gilles GADESKI a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre-Alexandre PRIVOLT a donné pouvoir à Jean-Paul SÉRAFIN.

PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION : Jérôme ZACCHIA, DGS, Ludovic BOURDIN et Ronan DURAND, DGAs.

Monsieur le Président remercie les participants de leur présence et procède à l'appel nominal.

1. Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du mardi 29 mai 2018 et des relevés de décisions des Bureaux communautaires des 5 et 19 juin 2018.

Concernant le compte-rendu du Conseil communautaire du 29 mai Monsieur Alain CARTRON demande à préciser ses propos concernant la délibération sur les tarifs de l'accueil périscolaire.

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 29 mai et les relevés de décisions des Bureaux communautaires des 5 et 19 juin 2018 sont adoptés à l'unanimité avec ces modifications.

2. CLECT : Point d'étape sur l'avancée des travaux par Philippe BROICHOT, Président.

Monsieur BROICHOT présente la démarche de la CLECT et l'avancée de son travail. Voir document joint au présent compte rendu.

3. PROJETS DE DELIBERATIONS

Développement économique

Monsieur Pascal GRAPPIN présente ces projets de délibération.

C/18/96 - OBJET : RÉGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

C/18/97 - OBJET : ENTRÉE AU CAPITAL DE LA SPL « AGENCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ »

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Tourisme

Monsieur Jean-Marc BROCHOT présente ce projet de délibération.

C/18/98 - OBJET : ADOPTION DES TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR AU 1^{ER} JANVIER 2019

Monsieur Alain CARTRON évoque une taxe trop élevée comparée à d'autres territoires français. C'est pour lui un mauvais signal envoyé aux touristes.

Monsieur Jean-Marc BROCHOT fait part du lien étroit avec la délibération précédente qui fait état de la faible capacité hôtelière du territoire et d'une problématique de recettes. Pour lui cela n'a pas d'influence sur le choix des touristes.

Monsieur Didier PRORIOL exprime son désaccord, il pense que cela influence les hébergeurs.

Délibération adoptée avec 9 abstentions.

Culture

Madame Ghislaine POSTANSQUE présente ces projets délibérations.

C/18/99 - OBJET : RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Madame Ghislaine POSTANSQUE fait part des modifications résultant des échanges lors de la réunion de la commission « culture » de la semaine précédente.

C/18/100 - OBJET : TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE 2018/2019

Annule et remplace la précédente, suite aux travaux de la commission sur le chant choral et la location d'instruments de musique.

Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.



Enfance-Jeunesse

Madame Valérie DUREUIL présente ce projet délibération.

C/18/101 - OBJET : AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LE SIVOS DE NOIRON-SOUS-GEVREY, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES, L'ADMR ET LES PEP21

Délibération adoptée à l'unanimité.

Personnes âgées

Madame Sylvie VENTARD présente ce projet délibération.

C/18/102 - OBJET : CONTRAT DE CONCESSION RELATIF À UN SERVICE DE FOURNITURE ET DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Madame Sylvie VENTARD présente les éléments de réflexion, rappelé dans la délibération, ayant conduit à cette décision de déclaration sans suite.

Madame Aleth DÉTOT souhaite connaître les intervenants privés susceptibles de prendre le relais auprès des demandeurs. Il est répondu qu'il s'agit de structures telles que la Mutualité française, La Poste, l'ADMR, DESIE, SOGERES, ATOME, ou encore la SARL RAIZIN notamment.

Délibération adoptée avec 2 abstentions.

C/18/103 - OBJET : APPEL À PROJET DU GIEIMPA « PREVENIR ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL DES PERSONNES RETRAITÉES »

Délibération adoptée à l'unanimité.

Démocratie participative

Monsieur Jean-Paul SÉRAFIN présente ce projet de délibération.

C/18/104 - OBJET : CRÉATION D'UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Délibération adoptée à l'unanimité

Monsieur le Président précise que bien qu'il s'agisse d'une obligation légale, il appartient à l'EPCI d'en faire une opportunité de démocratie participative qui viendra enrichir la réflexion des élus communautaires.

Moyens généraux / RH

Monsieur le Président présente ces projets de délibérations.

C/18/105 - OBJET : ADHÉSION AU SERVICE « RÉGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

C/18/106 - OBJET : SERVICE CIVIQUE

C/18/107 - OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

C/18/108 - OBJET : INSTITUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES BIBLIOTHÉCAIRES TERRITORIAUX, DES ATTACHÉS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Finances

Monsieur Gilles SEGUIN présente ces projets de délibération.

C/18/109 - OBJET : RÉPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES – ANNEE 2018

Monsieur Gilles SEGUIN informe de la notification du montant du FPIC pour 2018 avec une hausse de près de 35 000 € par rapport à 2017, à hauteur de 920 976 €.

Monsieur le Président déplore cette forte hausse après le gel de l'an passé. S'y ajoute la baisse de DGF, la situation devient compliquée et met en péril le difficile équilibre financier de l'Intercommunalité à un rythme insoutenable. Au global ce sont près de 2 millions d'euros de recettes en moins bientôt.

Il propose de présenter à un prochain Conseil une motion de protestation à l'attention du gouvernement, avec un texte présentant la situation singulière de notre Communauté de communes : un revenu moyen par habitant certes relativement élevé mais des recettes de fonctionnement de l'EPCI faibles au regard des compétences exercées. Cette motion devra être travaillée en Bureau exécutif et mettre en avant la singularité des pays de vignobles.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/18/110 - OBJET : RÉVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE TAXE PROFESSIONNELLE ANNEE 2018

Délibération adoptée à l'unanimité avec une abstention.

Monsieur Gilles CARRÉ présente la délibération suivante.

C/18/111 - OBJET : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE À LA CONSTRUCTION ET AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL A NUITS-SAINT-GEORGES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Pascal GRAPPIN présente les délibérations suivantes.

C/18/112 - OBJET : ZAE MOREY-SAINT-DENIS – BUDGET PRIMITIF 2018

C/18/113 - OBJET : ZAE NOIRON-SOUS-GEVREY – BUDGET PRIMITIF 2018

Adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Président présente les délibérations suivantes.

C/18/114 - OBJET : TARIFS DE BUVETTE

C/18/115 - OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MISSIONS DES BÉNÉVOLES

Adoptées à l'unanimité



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE

Monsieur Pascal GRAPPIN présente la délibération suivante.

C/18/116 - OBJET : ADOPTION DU RÉGLEMENT D'INTERVENTION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

Deux amendements sont présentés à la suite du travail en commission : appel à projets limité aux communes de moins de 300 habitants avec un potentiel fiscal par habitant inférieur à la moyenne pour la même strate. Pour des dépenses investissement uniquement et avec un plafond de dépense à 10 000 € HT.

Est également proposée la suppression de l'aide technique et administrative au motif que la structuration actuelle des services communautaires ne le permet pas et que cette aide aux communes est proposée par le Conseil Départemental. La date limite des candidatures est fixée au 15 septembre. Enfin, une commune aidée une année N ne pourra présenter une autre demande qu'en N+3.

Délibération adoptée à l'unanimité, avec ces amendements.

Monsieur Gilles Seguin présente les délibérations suivantes.

C/18/117 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1/2018 – BUDGET PRINCIPAL

C/18/118 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1/2018 – BUDGET EAU DSP

C/18/119 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1/2018 – BUDGET EAU RÉGIE

C/18/120 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1/2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT SUD DIJONNAIS

C/18/121 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1/2018 – BUDGET ORDURES MENAGERES GEVREY – SUD DIJONNAIS

Délibérations adoptées à l'unanimité.

4. PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DES STATUTS ET DEFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

En introduction Monsieur le Président rappelle que cet avant-projet résulte d'un intense travail collectif conduit par chaque Vice-Président à la fois en commission et en Bureau exécutif qui a consacré trois réunions à la finalisation du document. Il s'agit aujourd'hui d'une première présentation qui sera approfondie au cours du prochain Conseil communautaire le 10 juillet qui sera dédié à la révision des statuts.

L'exercice avait pour objectifs à la fois de répondre aux obligations légales et de veiller à maintenir les conditions d'obtention d'une DGF bonifiée.

Il donne ensuite la parole à Ludovic BOURDIN, directeur général adjoint des services en charge du pôle attractivité, aménagement et développement durable du territoire, pour la présentation d'un diaporama construit autour des trois valeurs illustrant le projet communautaire : une Communauté de communes plurielle, dynamique, solidaire.

Bien que faisant l'objet de deux délibérations distinctes et pour la bonne compréhension de chacun, sont présentés en parallèle le projet de révision des statuts et les compétences retenues ainsi que la définition de l'intérêt communautaire correspondante lorsque cela est nécessaire.

Toutes les compétences, obligatoires, optionnelles ou facultatives, sont ainsi passées en revue et explicitées.

Les statuts devront être approuvés par les communes à la majorité qualifiée, l'intérêt communautaire sera ensuite défini par délibération du Conseil communautaire.

Il est convenu que ces documents ainsi qu'un modèle de délibération seront transmis aux 56 communes.

À la suite de cette présentation, Monsieur Claude CHARLES intervient pour faire part de son inquiétude sur le devenir du complexe sportif de Vougeot, avec des rumeurs de fermeture de la piscine. Il évoque également les difficultés d'entretien des PAV non respecté par certains usagers et souhaiterait un nettoyage plus fréquent.

Monsieur le Président répond qu'en ce qui concerne les équipements sportifs il faut se méfier des rumeurs mais rappelle que la piscine de Vougeot est en effet une infrastructure ancienne qui aura besoin de gros travaux de mise aux normes que la Communauté de communes ne sera peut être pas en mesure de faire/ Les arbitrages budgétaires trancheront.

En ce qui concerne les PAV, ils sont relevés deux fois par semaine et nettoyés une fois par semaine par une équipe de la Communauté de communes.

Il dépend de chaque Maire de déposer plainte contre ces incivilités dans le cadre de sa compétence de police municipale.

Il rappelle également le pouvoir de police du maire.

Monsieur Didier TOUBIN complète ces propos en évoquant une vraie difficulté. Le prochain conseil d'exploitation le 9 juillet évoquera la nécessité d'une étude externalisée sur ce sujet.

Sur le complexe sportif Monsieur André DALLER précise que la piscine restera d'intérêt communautaire. Mais il s'agit d'une piscine ancienne ne répond plus aux normes actuelles.

Monsieur Dominique VÉRET fait part de sa surprise de ne pas retrouver le terrain de foot de Corgoloin.

Monsieur André Daller explique que les terrains de foot ont été retirés de l'intérêt communautaire. Il y a près de 80 associations sportives sur tout le territoire, avec beaucoup d'installations qui ne peuvent plus être prise en charge directement par la Communautés de communes. Les critères discutés en commission seront présentés le 10 juillet.

5. QUESTIONS DIVERSES

Madame Valérie DUREUIL présente le nouveau travail réalisé sur les tarifs extra et périscolaires suite aux demandes exprimées par un certain nombre d'usagers du service qui ont ainsi été entendues.